

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le sept mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 29 février 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 22 Votants : 22

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUSSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- Mme LEVRAUD Françoise- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS : M. BRIAND Jean-Yves- Mme HUGUET Evelyne- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D19 : Comptes administratifs 2015 (budget principal et budgets annexes)

Après présentation des comptes administratifs de 2015, M. Alain GUIHARD a quitté la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante les comptes administratifs de l'exercice 2015 (budget principal et budgets annexes) dressés par M. Alain GUIHARD, Maire.

Ces comptes administratifs font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	3 574 459,54 €	2 172 324,61 €
<u>Recettes</u>	3 995 627,58 €	1 696 013,12 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 421 168,04 €	-476 311,49 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 929 454,84 €	+ 339 339,04 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+ 1 350 622,88 €	-136 972,45 €
<u>Restes à réaliser Dépenses</u>		56 485,70 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

<u>Restes à réaliser</u>		0,00 €
<u>Recettes</u>		
<u>Déficit/excédent sur restes à réaliser</u>		-56 485,70 €
<u>Besoin de financement</u>		193 458,15 €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP RONCY

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	349 543,15 €	349 543,15 €
<u>Recettes</u>	349 543,15 €	349 543,15 €
<u>Excédent/déficit</u>	0,00€	0,00 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 32 922,30 €	-349 543,15 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+ 32 922,30 €	-349 543,15 €

BUDGET LOTISSEMENT L'ORÉE DU BOIS

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	0,40 €	
<u>Recettes</u>	3 118,86 €	
<u>Excédent/déficit</u>	+3 118,46 €	
<u>Excédent/déficit reporté</u>	-3118,46 €	
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	0,00	

BUDGET LOTISSEMENT LA CROIX JACQUES

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	888 210,36 €	864 354,36 €
<u>Recettes</u>	864 354,75 €	866 402,33 €
<u>Excédent/déficit</u>	-23 855,61 €	+ 2 047,97 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/03/2016

Reçu en préfecture le 09/03/2016

Affiché le

ID : 056-215601477-20160307-2016D19-DE

Excédent/déficit reporté	+ 42 009,74 €	-866 402,33 €
Excédent/déficit de clôture	+ 18 154,13 €	-864 354,36 €

LOTISSEMENT LOURMOIS

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	123 394,11 €	123 394,11 €
Recettes	123 394,11 €	123 394,11 €
Excédent/déficit	0,00 €	0,00 €
Excédent/déficit reporté	-0,20 €	-123 394,11 €
Excédent/déficit de clôture	- 0,20 €	-123 394,11 €

LOTISSEMENT SAINTE MARIE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	99 726,93 €	87 694,71 €
Recettes	109 056,05 €	99 726,59 €
Excédent/déficit	+ 9 329,12 €	+12 031,88 €
Excédent/déficit reporté	0,00 €	-99 726,59 €
Excédent/déficit de clôture	+9 329,12 €	-87 694,71 €

BUDGET SUPÉRETTE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	69 500,01 €	31 885,90 €
Recettes	100 260,03 €	38 226,69 €
Excédent/déficit	+30 760,02€	+ 6 340,79 €
Excédent/déficit reporté	- 30 760,02 €	+ 38 584,09 €
Excédent/déficit de clôture	0,00 €	+ 44 924,88 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/03/2016

Reçu en préfecture le 09/03/2016

Affiché le

ID : 056-215601477-20160307-2016D19-DE

<u>Restes à réaliser</u> <u>Dépenses</u>		
<u>Restes à réaliser</u> <u>Recettes</u>		
<u>Déficit/excédent</u> <u>sur restes à</u> <u>réaliser</u>		-
<u>Besoin de</u> <u>financement</u>		0,00 €

BUDGET CULTURE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	220 407,34 €	9 303,03 €
<u>Recettes</u>	320 558,91 €	25 053,25 €
<u>Excédent/déficit</u>	+100 151,57€	+ 15 750,22 €
<u>Excédent/déficit</u> <u>reporté</u>	-100193,57 €	+ 14 384,59 €
<u>Excédent/déficit</u> <u>de clôture</u>	-42,00 €	+ 30 134,81 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	172 596,93 €	260 420,37 €
<u>Recettes</u>	289 414,20 €	165 942,41 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 116 817,27 €	-94 477,96€
<u>Excédent/déficit</u> <u>reporté</u>	+60 001,09 €	+ 274 541,65 €
<u>Excédent/déficit</u> <u>de clôture</u>	+ 176 818,36 €	+ 180 063,69 €
<u>Restes à réaliser</u> <u>Dépenses</u>		197 445,60 €
<u>Restes à réaliser</u> <u>Recettes</u>		79 757,60 €
<u>Déficit/excédent</u> <u>sur restes à</u>		-117 688,00 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/03/2016

Reçu en préfecture le 09/03/2016

Affiché le 09/03/2016

ID : 056-215601477-20160307-2016D19-DE

<u>réaliser</u>		
<u>Besoin de financement</u>		0,00 €

M. le Président de séance, Guy DAVID, invite l'assemblée à se prononcer sur chaque compte administratif de l'exercice 2015.

Après délibération, le conseil municipal se prononce comme suit :

Budget principal : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement Champ Roncy : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement L'Orée du Bois : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement La Croix Jacques : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement Lourmois : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement Sainte Marie : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Supérette : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Culture : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Assainissement collectif : Votants : 22- « Pour » : 17- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Pour extrait conforme,

Le président de séance,



Guy DAVID

Cette délibération annule et remplace celle visée 08/03/2016 (n°2016D09)

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

